

PLANIFIEZ VOTRE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE

L'ACPQ contribue à l'élaboration et l'application de politiques de développement à l'intention du personnel syndicable non syndiqué du réseau de la santé et des services sociaux.

Au besoin, elle aide ses membres à formuler leur plan de développement personnel dans une perspective de cheminement de carrière.

Aussi, elle peut aider ses membres à exercer leur mobilité inter ou intra-établissements et à avoir accès à une formation continue, adaptée et soutenue financièrement.



JOIGNEZ-VOUS À NOUS MAINTENANT!

Nom et prénom

Adresse

Ville Code postal

Établissement Région

Fonction

Téléphone domicile

Téléphone travail

Télocopieur

Courriel

Je demande mon adhésion

Je désire plus d'informations

Pour nous joindre :

Association des conseillers
et professionnels du Québec
3745, Saint-Jacques, bureau 216
Montréal (Québec) H4C 1H3
Téléphone : (514) 933-3208
Télocopieur : (514) 933-2397

ACPQ

ASSOCIATION
DES CONSEILLERS
ET PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC



"À la défense
du personnel
syndicable
non syndiqué
du réseau de
la santé et des
services sociaux"

www.aper.qc.ca
association@aper.qc.ca

UN LIEU D'ÉCHANGES

Détenir un poste de conseiller ou de professionnel non syndiqué, c'est accepter de vivre dans un certain isolement. C'est aussi éprouver de temps à autre le besoin de se confier en toute sécurité et confidentialité sans craindre d'être jugé.

L'ACPQ a mis en place des formes de communication diverses:

- *Conseils basés sur une interprétation créative des règles et politiques de conditions de travail;*
- *Avis écrits, opinions juridiques;*
- *Bulletins périodiques, communiqués;*
- *Rencontres conviviales;*
- *Un site internet interactif.*

www.aper.qc.ca.



REPRÉSENTATION PERSONNALISÉE

Comment mener à bien des interventions auprès de l'employeur en toute transparence en évitant d'être victime de jugements défavorables ou de représailles?

C'est à ce moment qu'il est opportun d'obtenir de l'aide pour définir l'action appropriée, l'argumentation cohérente afin de créer un momentum de situation gagnante pour toutes les parties impliquées.

Si, après une négociation menée de bonne foi, il devenait nécessaire d'exercer des recours, vous pourriez obtenir le support de professionnels aguerris.



UN LIEU DE RÉFÉRENCE

L'ACPQ intervient auprès du Ministère de la Santé et des Services sociaux pour modifier les conditions de travail qui s'appliquent à quelques milliers de conseillers et professionnels, employés du réseau.

- *Pour vous retrouver dans le dédale des règlements, politiques, circulaires administratives, pratiques réseau et jurisprudence;*
- *Pour connaître les conditions de travail qui s'appliquent à votre situation.*

L'ACPQ met à votre disposition une équipe de conseillers (relations de travail et juridique), expérimentés et avantageusement reconnus, qui maîtrisent l'art de l'écoute avisée et active.

